

**FICHE DE POSTE**

Concours 2022:

**Technicien-ne en gestion administrative**

ETABLISSEMENT : Université de Lorraine  
SERVICE ou U.F.R. : Faculté des Sciences et Technologies  
VILLE : Vandoeuvre les Nancy

**AFFECTATION MULTI-SITES POUR L'AGENT : NON****IDENTIFICATION DU POSTE****Nature du concours** : interne**Corps** : TCH**Branche d'Activité Professionnelle (BAP)** : J - Gestion et Pilotage**Emploi-type de rattachement (REFERENS)** : Technicien-ne en Gestion Administrative**Catégorie** : B**Numéro de poste (obligatoire)**: 58472G**Groupe IFSE** : 3**Encadrement** : Encadrement possible en fonction du service d'affectation**PRESENTATION GENERALE****Description de la structure d'affectation :**

La « **Faculté des Sciences et Technologies** » de Nancy est une des composantes de l'Université de Lorraine, Elle constitue, avec l'UFR SCIFA et l'UFR MIM de METZ, le Collegium « Sciences et Technologies » de l'université qui en compte 9.

La Faculté comprend un département des langues et trois secteurs scientifiques (ex UFR) : Biologie, MIAE (mathématiques informatique automatique électronique) et PGCM (physique géosciences chimie et mécanique). Ces secteurs coordonnent l'action de départements d'enseignement et associent des laboratoires, instituts ou fédérations de recherche.

L'ensemble représente un budget de 6 millions d'euros, plus de 380 personnels enseignants et enseignants-chercheurs, près de 130 personnels BIATSS titulaires et contractuels répartis sur le site de Vandoeuvre lès Nancy (100 000 m2 de locaux) et une antenne à Epinal.

La Faculté des Sciences et Technologies forme environ 4 500 étudiants au sein de 7 mentions de Licence, 16 mentions de Master, 8 Licences Professionnelles, 2 Classes Préparatoires Universitaires.

**Description du poste :**

Le/la secrétaire recruté(e) assure des fonctions polyvalentes d'assistance technique et logistique d'un service, notamment dans des fonctions de scolarité. Il/elle réalise des actes administratifs dans le respect des techniques, des règles et des procédures dans un des domaines fonctionnels de la faculté.

## DETAIL DES MISSIONS ET ACTIVITES

### Activités principales

- Instruire les dossiers en vérifiant la régularité juridique, administrative et financière
- Participer à la gestion administrative, financière et/ou des ressources humaines de la structure en appliquant les procédures dédiées
- Assurer l'accueil physique et téléphonique des interlocuteurs internes (personnels) et externes (usagers)
- Gérer le(s) agenda(s) et contrôler les échéances
- Organiser, alimenter, mettre à jour des bases de données relatives à la gestion
- Alimenter des tableaux de bord, faire des extractions dans les systèmes d'information administratif, financier et/ou ressources humaines
- Assurer le soutien logistique (locaux, matériels, fournitures) de l'activité d'un service, de manifestations (conférences, réunions, séminaires, colloques)
- Répondre aux demandes d'informations des autres services et de l'extérieur
- Sélectionner et diffuser de l'information en interne et en externe

## COMPETENCES LIEES AU POSTE

### Connaissances (limitées à 7)

- Modes de fonctionnement des administrations publiques
- Politiques, dispositifs et procédures propres au champ d'intervention
- Droit des examens et concours
- Environnement et réseaux professionnels
- Techniques d'élaboration de documents
- Culture internet
- Techniques de communication
- Langue anglaise : A1 à A2 (cadre européen commun de référence pour les langues)

### Compétences opérationnelles (limitées à 7)

- Savoir gérer son activité dans un calendrier et un cadre de gestion complexe
- Savoir rendre compte
- Communiquer et faire preuve de pédagogie
- Mettre en œuvre des procédures et des règles
- Travailler en équipe
- Utiliser les logiciels spécifiques à l'activité
- Mettre en œuvre une démarche qualité

### Compétences relationnelles (limitées à 7)

- Sens de l'organisation
- Rigueur / Fiabilité
- Sens relationnel

## PERIMETRE DU POSTE - RELATIONS FONCTIONNELLES

x Travail plutôt seul x Travail plutôt en équipe x Travail régulièrement au contact du public / des usagers

### Partenaires (internes/externes)

Partenaires internes fonctions, structures ou services (limités aux 3 principaux)

<i>Liens avec d'autres postes ou services</i>	<i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i>
<b>Présidence de l'université</b>	<b>Travail collaboratif et journalier</b>
<b>Equipe dirigeante</b>	<b>Travail collaboratif et journalier</b>
<b>Equipes enseignantes</b>	<b>Travail collaboratif et journalier</b>
<b>Services de la composante</b>	<b>Travail collaboratif et journalier</b>

Partenaires externes :

Liens avec d'autres partenaires de l'UL	Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)
<b>Partenaires de la Faculté</b>	<b>Travail collaboratif et journalier</b>
<b>Prestataires</b>	<b>Collaboration ponctuelle</b>
<b><u>INDEMNITES SPECIFIQUES LIEES A LA FONCTION :</u></b>	
<p><b>Fonction reconnue par l'établissement comme ouvrant droit à la NBI : Non</b></p>	
<p><del>Si oui, précisez le nombre de points attribués à la fonction :</del></p>	
<p><b>IPAGE : Non</b></p>	
<p><del>Si oui, à quel titre :</del></p>	
<b>TENDANCE D'EVOLUTION DU POSTE</b>	
<p><b><u>Facteurs d'évolution connus du métier par le responsable hiérarchique direct :</u></b></p>	
<p>Dématérialisation des actes de gestion</p>	
<p>Diversification des fonctions</p>	
<p>Mutualisation des fonctions</p>	
<p>Travail à distance</p>	
<p><b><u>Impacts éventuels sur le métier, les missions et/ou compétences de l'agent connus par le responsable hiérarchique direct :</u></b></p>	
<p>Développement des compétences liées à cette évolution</p>	
<p>Adaptabilité aux outils du numérique</p>	
<p>Adaptabilité au travail collaboratif</p>	
<p>Polyvalence</p>	

*Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984*